



## Newsletter Octobre 2020



Aymeric CHAMPEIL

T : 06 72 53 30 29  
[aymeric.champeil@  
mypensionxper.com](mailto:aymeric.champeil@mypensionxper.com)



Christophe OLIVIER

T : 06 88 34 77 19  
[christophe.olivier@  
mypensionxper.com](mailto:christophe.olivier@mypensionxper.com)

**My PENSION**  
10 rue Lord Byron  
75008 Paris  
9 cours de Gourgue  
33000 Bordeaux  
T. +33 1 45 00 09 40  
F. +33 1 45 00 09 47  
[contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)  
[www.mypensionxper.com](http://www.mypensionxper.com)

SAS au capital de 100 000€  
RCS 881 739 858 Paris  
Enregistrée à l'ORIAS sous le  
numéro 20002563 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
en qualité de :

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Intermédiaire en Assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

## L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Alors que l'activité parvenait enfin à sortir de la sidération du confinement et de la torpeur de l'été et que des indicateurs encourageants laissaient espérer une reprise plus dynamique qu'initialement prévue, l'épidémie n'a pas attendu l'arrivée des premiers froids pour se rappeler à notre bon souvenir. Le gouvernement, conscient qu'un deuxième confinement n'est pas une option économiquement viable, doit se livrer à numéro d'équilibriste pour imposer des mesures efficaces mais acceptables pour une population traversée par l'esprit gaulois : libertaire, festive et rebelle.

Les marchés financiers européens ont accusé le coup en septembre (indice Eurostoxx en baisse de -2,4%). Les investisseurs scrutent de nouveau les statistiques et mesures sanitaires, en gardant un œil sur la course au vaccin, qui se poursuit à un rythme élevé. Les secteurs dépendants d'un retour à la vie pré-Covid (transport, aéronautique, tourisme, immobilier commercial...) ont été particulièrement chahutés. A l'autre extrémité du spectre, certains services et technologies continuent de bénéficier d'une accélération vertigineuse de leur diffusion : logiciels *cloud*, télémédecine, e-commerce... Cependant, les valeurs emblématiques de cette société connectée post-Covid, pour la plupart américaines, avaient connu une telle progression depuis avril, que leur mouvement de correction observé en septembre apparaît plutôt sain (indice NASDAQ en baisse de -5,7% sur le mois, mais encore en hausse de 30% sur l'année).

Comme si la perspective d'une seconde vague de pandémie en Europe ne suffisait pas, les investisseurs sont aussi confrontés à une incertitude sur la bonne tenue des élections présidentielles américaines, à la poursuite des frictions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis et à un regain de tensions géopolitiques, notamment du fait de la politique nationaliste du président Erdogan en Turquie.

La prudence et la sélectivité doivent donc rester de mise dans la gestion de votre épargne financière.

## L'ACTUALITE DE L'EPARGNE RETRAITE

Le PERP est mort, vive le PER. Le premier octobre 2020 a marqué l'arrêt de la commercialisation des produits d'épargne retraite d'ancienne génération que sont, par exemple, le Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP) ou le contrat Madelin. Pas de panique pour les détenteurs de ces produits, ils continuent de pouvoir recevoir vos versements dans les mêmes conditions que précédemment. Seule l'ouverture de nouveaux contrats est désormais impossible. Mais les souscripteurs doivent sérieusement se poser la question de transférer leurs actifs sur un nouveau Plan d'Epargne Retraite (PER) pour bénéficier des avantages de ce dernier : possibilité de sortie en capital, clause de sortie anticipée pour achat de la résidence principale et plafonnement à 1% des frais de transfert.

D'autres produits d'épargne retraite avaient anticipé le mouvement. Les contrats Préfon ont été modifiés dès décembre 2019 pour intégrer l'ensemble des caractéristiques des nouveaux PER. Les versements depuis cette date en bénéficient automatiquement. Le titulaire du contrat a jusqu'au 31/12/2022 pour convertir les points accumulés dans l'ancien système en points correspondant au nouveau système avec tous ses avantages.

A SUIVRE PAGE 2

LANCEMENT EN  
NOVEMBRE DE NOTRE  
PER EXCLUSIF  
My PENSION xPER

BÉNÉFICIEZ D'UN AUDIT  
DE VOTRE ÉPARGNE  
RETRAITE SANS  
ENGAGEMENT



## LE FOCUS DU MOIS

### LANCEMENT EN NOVEMBRE DE NOTRE PER EXCLUSIF

#### MY PENSION xPER

Nous sommes particulièrement heureux de vous annoncer le lancement au mois de Novembre de notre Plan d'Epargne Retraite dédié, baptisé My PENSION xPER, en collaboration avec GENERALI, accessible à partir de 1000 euros de souscription initiale.

#### UN PER 100% INDEPENDANT ET TRANSPARENT

Fidèles à nos valeurs de conseil indépendant, nous vous proposons le premier PER où le courtier/conseil est rémunéré exclusivement par ses commissions de courtage et conseil, sans aucune rétrocession de la part des gestionnaires d'Organismes de Placements Collectifs (OPC). Nous avons de fait sélectionné avec le plus grand soin une palette d'OPC, sur lequel My PENSION xPER peut investir via des parts supportant des frais réduits, car exemptes de rétrocessions. Par ailleurs, My PENSION xPER ouvre la possibilité d'investir dans un éventail de fonds indiciels (« ETF »), voire directement dans une sélection d'actions de sociétés cotées européennes (moyennant un minimum d'investissement).

#### UN PER OFFRANT UNE LARGE PALETTE D'OPTIONS

My PENSION xPER offre bien entendu toutes les caractéristiques des nouveaux Plans d'Epargne Retraite introduits par la loi PACTE (2019) que nous vous avons déjà souvent mis en exergue parmi lesquels : l'unicité des nouveaux PER, la possibilité de sortie en capital pour les versements libres, les nouvelles clauses de sortie anticipée (dont l'acquisition de la résidence principale) ...

Le souscripteur peut procéder soit à des versements libres soit programmés (à partir de 50 euros par mois ou 600 euros par an), ouvrant droit aux avantages fiscaux dans la limite des plafonds.

Il peut opter soit pour une gestion pilotée classique (trois profils) ou à horizon déléguée aux équipes de gestion de Champeil, soit pour une gestion libre. Dans ce deuxième cas, il peut bénéficier des options d'arbitrages programmés, de sécurisation ou de dynamisation des plus-values ou de limitation des moins-values. En complément, une garantie plancher en cas de décès de l'Assuré peut être souscrite.

#### UN PARCOURS ENTIEREMENT DIGITAL

L'adhésion peut être effectuée en ligne de manière dématérialisée avec signature électronique en compagnie d'un conseiller My PENSION. Le souscripteur peut ensuite accéder à un espace digital lui permettant de consulter les informations de son contrat, d'effectuer des versements ou des arbitrages, ainsi que modifier ses coordonnées ou le mode de gestion.

#### UN SERVICE MY PENSION: L'AUDIT DE VOTRE EPARGNE RETRAITE SANS ENGAGEMENT

Fidèles à notre exigence de conseil, nous continuons de vous proposer un audit de votre dispositif d'épargne retraite sans engagement : analyse des frais (droits d'entrée, de gestion administrative, d'arbitrage, de gestion financière, de la rente), des options (réversion, annuités garanties), du calcul de la rente, de la stratégie d'investissement et simulation de l'impact fiscal des versements et d'une sortie en capital ou en rente.

**Nous sommes à votre disposition au 01 45 00 09 40 ou [contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)**